



Vous l'aurez deviné : avec un titre pareil, les nouvelles ne sont pas vraiment bonnes ...

AGENDA SOCIAL et TICKETS RESTO

Nous venons d'avoir une réunion chez le Maire (20 novembre) concernant l'Agenda Social. ([Agenda Social : Quezako?](#))

Lors de la réunion précédente sur ce sujet, le **16 octobre 2019**, donc avant les élections municipales et avant la COVID, tous les participants avaient reconnu que la problématique du **pouvoir d'achat** des agents devait être traitée.

Les élections sont passées par là et on nous fait comprendre qu'avec l'arrivée de la COVID les caisses le seraient aussi ... (vides)

Prochainement sur notre site : [Et à Roubaix, comment ça va les finances ?](#)

Mise en place des tickets resto : Une fois de plus, la CFDT est revenue sur cette idée (2 ans qu'on « galère » pour convaincre sur le sujet) qui aurait au moins 3 avantages :

- **Pouvoir d'achat** : C'est un excellent moyen pour répondre à cette problématique
- **Solution déjeuner** : Elle permettrait de pallier à l'insuffisance de celle actuellement proposée par la ville (restaurant municipal, 24 repas/jour en 2018).
- **Commerce Roubaisien** : Elle aurait un incontestable effet bénéfique sur le commerce Roubaisien de restauration. Et celui-ci en aura sans doute bien besoin lorsque nous sortirons enfin de cette p... de crise COVID.

Pour en savoir plus : [titres restaurants: proposition CFDT 2019](#)

Réaffirmation par Monsieur le Maire de la condition sine qua non d'une obligation de dépense sur le territoire Roubaisien.

Or, le prestataire que nous avons contacté en 2019 nous avait assuré que cette contrainte, bien que jamais mise en place (pas de demande des Communes) pouvait l'être sous réserve de faire le choix de la carte et non des tickets papier. Et la carte était notre choix.

Mais après un nouvel échange avec celui-ci il y a quelques jours, il est revenu sur son affirmation : son service technique lui ayant expliqué que cela était plus compliqué que prévu.

Nous avons alors contacté d'autres prestataires sur cette question : pour l'instant pas de réponse positive.

Si l'impossibilité de restreindre la consommation au territoire Roubaisien se confirme, le choix pour la Municipalité sera donc simple :

Mettre en place les tickets resto comme cela se fait dans les autres communes (pas de restriction)

ou

Refuser cette avancée sociale.

Une idée de proposition alternative : [titres restaurants sur Roubaix : inciter plutôt que contraindre](#)

Si l'idée des titres restaurants était clairement abandonnée, subsisteraient 2 questions :

- 1) **Que propose la Mairie pour augmenter le pouvoir d'achat des agents ?**
- 2) **Que propose-t-elle comme réelle solution déjeuner pour les agents ?**

On ne vous dit pas que cela sera facile, nous sommes maintenant 6 OS, avec nos idées, nos choix, nos parcours et nos personnalités respectives. On ne vous dit pas qu'on réussira mais au moins on vous promet d'essayer.

Les tickets resto ? Pourquoi pas, on verra ça... Mais il nous faut surtout réfléchir à une redynamisation structurelle élargie des synergies sous-jacentes car c'est là, bien sûr, (je ne vous apprend rien) que résident les solutions transversales efficaces qui nous permettront, grâce à une substantielle coconstruction, de redéfinir ensemble le projet qui nous meut... Et vice et versa...



CAP : de qui se moque-t-on ?!

Ah ben là, la réponse est claire : de vos élus représentants du personnel !

Et particulièrement concernant la Commission Administrative Paritaire catégorie A.

Le premier grade de la catégorie A filière administrative est le grade d'attaché. On peut y accéder par concours bien sûr mais aussi grâce à la promotion interne. Cette année, 113 promouvables, 4 nominations possibles (souvent c'est moins). Comme on dit, « les places sont chères » !

Le protocole CAP actuel (validé en 2017) indique qu'il faut occuper un poste « pesé » en catégorie A, ce qui réduit le nombre de 113 à 13.

Il indique aussi qu'il faut au moins passer le concours. Dans la réalité, il arrive que certains agents soient promus sans répondre à ce critère mais il arrive aussi que **l'Administration refuse la promotion si ce critère n'est pas respecté.**

Cette fois, l'Administration propose 4 agents qui ne respectent pas ce dernier critère.

Les 4 élus du personnel (dont 3 CFDT) font une contre-proposition avec au moins un agent qui était déjà proposé l'année dernière et qui cette année est inscrit au concours et l'a préparé, conformément à ce qui lui avait été demandé.

Rien n'y fera, peu importe de ne pas respecter le protocole CAP, peu importe l'opposition des 4 élus du personnel, l'Administration maintient sa proposition et les élus municipaux votent pour. Vote unanime des élus du personnel contre cette proposition.

Il s'agissait de la dernière CAP concernant les avancements de grades. A partir de 2021, ce n'est plus une obligation légale. L'Administration accepte de garder un ersatz de celle-ci mais ne nous faisons pas d'illusions, ce sera pour vos élus une diminution de leur pouvoir, déjà bien faible.

Mais demain comme aujourd'hui, il nous restera au moins le droit de « faire savoir ». Et pour la CFDT, en cas d'injustice flagrante, il ne s'agit pas d'un droit mais d'un devoir !

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE



Nous terminerons avec une note d'humour, même si nous n'avons pas vraiment le cœur à ça. Voici donc une version revisitée du célèbre jeu télévisé « **qui veut gagner des millions ?** » :

QUI VEUT GAGNER DES PROMOTIONS ?

QUESTION : quelle est la meilleure situation pour être promu attaché à la promotion interne ?

Réponse A : Etre rédacteur principal 1^{ère} classe et être proposé par sa hiérarchie

Réponse B : Etre rédacteur principal 1^{ère} classe depuis une dizaine d'années, être sur la liste des promouvables depuis 25 ans, positionné depuis 2 ans sur un poste de catégorie A, proposé une seconde fois par sa hiérarchie, dévoué au service de la Mairie depuis 32 ans, **inscrit au concours d'attaché conformément au protocole CAP !**

Réponse C : Etre disciple d'Obi-Wan KENOBI

Réponse D : Etre un jeune trentenaire, rédacteur en début de grille et travailler au Cabinet du Maire.

Pas facile hein ?

(bonne réponse : D (sans commentaire))

En cette fin d'année pas très gaie, nous aurions aimé vous annoncer de meilleures nouvelles mais quoiqu'il en soit, nous vous souhaitons de **joyeuses fêtes de fin d'année !**

Et n'oubliez pas : Prenez soin de vous, soyez prudents et respectez les recommandations sanitaires pour garder l'essentiel : la santé !

Surtout qu'en 2021, si l'on veut faire bouger les lignes, nous aurons certainement besoin de vous, et en pleine forme s'il vous plaît ! ;-)